

Mode d'emploi du site internet : www.inserdiag.fr

Pourquoi un site de saisie en ligne ?

Le site de saisie en ligne de l'outil d'autodiagnostic économique et financier pour les SIAE permet de :

- faciliter le **travail collaboratif** : un seul et même support pour la saisie des comptes, possibilité de travail à distance et partagé pour actualiser les données ;
- faciliter la **transmission des dossiers** entre les différents acteurs (SIAE, accompagnateur phase 1, fonds territorial France Active, CRDLA IAE et CRDLA Financement) ;
- **consolider les données économiques et financières à des fins statistiques** pour produire des données publiques sur le secteur de l'IAE et mieux identifier les besoins des SIAE ;
- faciliter l'accès aux informations pratiques.

Qui a accès au site internet ?

- Les SIAE volontaires auront uniquement accès à leurs données personnelles.
- Les accompagnateurs phase 1 (accompagnateurs réseaux de l'IAE) pour la partie diagnostic et plan de développement des dossiers des SIAE qu'ils accompagnent.
- Les accompagnateurs phase 2 (fonds territoriaux France Active) pour la partie plan de financement des dossiers des SIAE qu'ils accompagnent.
- Les Centres de Ressources DLA IAE et Financement accèdent aux dossiers pour en valider les étapes et obtenir des données consolidées.

Les accompagnateurs et administrateurs ayant accès au site Inserdiag ont signé une charte d'engagement certifiant la confidentialité des données auxquelles ils ont accès.

Comment fonctionne le site ?

➤ Inscription de la SIAE & Phase 1 « diagnostic et plan de développement » : saisie des comptes, aide à l'analyse et à la définition du plan d'action, réorientation si nécessaire

La structure volontaire s'inscrit sur le site de saisie en ligne via un **formulaire de demande d'inscription**, elle devra valider à cet effet une charte d'utilisation.

Lors de la demande d'inscription :

- la **SIAE a la possibilité d'indiquer l'accompagnateur phase 1** par qui elle souhaite être accompagnée. Le CR DLA IAE validera ou refusera ce choix.
- la SIAE n'a pas choisi d'accompagnateur particulier, le CRDLA IAE choisira un accompagnateur en fonction du réseau, de la zone géographique et du nombre de structures déjà suivies par l'accompagnateur.

Une fois l'accompagnateur choisi et validé par le CRDLA IAE, celui-ci reçoit alors par email automatique la demande de la SIAE et répond via son « espace » sous 14 jours ouvrables. Dans le cas d'un refus de sa part, le CR DLA IAE enverra une autre proposition à la structure.

Chacun des acteurs -SIAE, ses accompagnateurs phase 1 et 2- sont informés par email automatique du suivi d'un autodiagnostic par une nouvelle structure, ce message précise les coordonnées respectives de chacun.

La SIAE peut alors prendre contact avec son accompagnateur phase 1. Elle dispose pour cela d'un délai maximum de **2 mois pour démarrer le diagnostic**, c'est-à-dire créer son dossier via son « espace » et commencer à saisir des informations dans l'outil.

Si ce délai est dépassé, le dossier sera annulé. La SIAE aura la possibilité de renouveler une demande, qui sera prise en compte dans la limite des places disponibles.

L'accompagnateur phase 1 aura accès au dossier de la SIAE seulement après cette manipulation.

La phase 1 devra être clôturée dans les 3 mois suivants le début de la démarche, sauf mise en attente particulière du dossier par l'accompagnateur phase 1 pour un motif précis. Ce délai pourra être renouvelé 1 fois sur demande de la SIAE et/ou de l'accompagnateur phase 1 auprès du CRDLA IAE.

Lors de la validation par l'accompagnateur phase 1, le CRDLA IAE vérifie que les onglets « comptes de résultats », « bilans passés » et « budgets prévisionnels » ont été renseignés avant de procéder au défraiement du travail de l'accompagnateur phase 1.

➤ Utilisation de l'outil

Pour démarrer le diagnostic, la structure doit choisir sur son espace un des 3 outils :

- l'outil dans une version simplifiée : bilans et comptes de résultat passés sur 3 ans ;
- l'outil dans une version plus détaillée : bilans et comptes de résultat passés sur 5 ans ;
- l'outil multiactivité : permettant de distinguer 4 activités.

Les accompagnateurs gèrent l'avancement de la démarche sous **différents statuts** :

- « **En cours accompagnateur phase 1** » : statut par défaut au démarrage de l'outil après validation de l'inscription de la SIAE.
- « **Mise en attente par l'accompagnateur phase 1** » : lorsque des éléments significatifs permettant d'établir le diagnostic tardent à être obtenus, le dossier peut être mis en attente sur l'initiative de l'accompagnateur phase 1, qui doit en indiquer le motif.
- « **Arrêt du diagnostic par l'accompagnateur phase 1** » : le diagnostic peut être arrêté sur proposition de l'accompagnateur (nécessaire, par exemple, si la comptabilité n'est pas exploitable).
- « **Validé par l'accompagnateur phase 1** » : statut à activer par l'accompagnateur phase 1 lorsque le diagnostic est achevé. **Ce statut conditionne l'émission de la facture.**
- « **En cours accompagnateur phase 2** » : statut par défaut après validation par l'accompagnateur phase 1 dans le cas où la SIAE a indiqué son accord pour la transmission de son dossier au fond territorial, celui-ci est informé par email automatique.
- « **Mise en attente accompagnateur phase 2** » : lorsque des éléments significatifs permettant d'établir le diagnostic tardent à être obtenus, le dossier peut être mis en attente sur l'initiative du fonds territorial France Active, qui doit en indiquer le motif.
- « **Arrêt du diagnostic par l'accompagnateur phase 2** » : le diagnostic peut être arrêté sur proposition du fonds territorial.

- « **Validation du diagnostic** » : lorsque le fonds territorial valide sa partie, le diagnostic est alors terminé. **Ce statut conditionne l'émission de la facture.**

Il est **possible de télécharger l'outil sous format Excel** à tout moment au cours de la saisie.

➤ Transmission du dossier en phase 2 pour la partie « plan de financement » suivie par le fonds territorial France Active

Le dossier de la SIAE est transmis à l'accompagnateur phase 2 (Fond Territorial France Active) lorsque la SIAE a donné son accord en cochant une case à cet effet sur son « espace ».

La SIAE a la possibilité d'autoriser la transmission de son dossier avant la fin de la phase 1 pour travailler en collaboration avec le Fonds Territorial dès le début de l'accompagnement, dans ce cas celui-ci a accès à son dossier en mode lecture jusqu'à la fin de la phase 1.

Cette information peut être renseignée à tout moment durant la phase 1, y compris après validation par l'accompagnateur phase 1.

Suite à la validation du diagnostic par l'accompagnateur phase 1, le Fonds Territorial reçoit un email automatique l'informant de la clôture de la phase 1. Cet email précisera si la SIAE a donné son accord pour la transmission de son dossier en phase 2 et le cas échéant il devient accessible au Fonds Territorial.

La SIAE et le Fonds Territorial reçoivent alors un email avec rappel de leurs coordonnées respectives et peuvent prendre contact.

➤ Intervention des accompagnateurs et interface de saisie en ligne

L'accompagnateur phase 1 peut intervenir sur le diagnostic jusqu'à validation de sa partie hormis l'onglet « Plan de financement ». Puis l'accompagnateur phase 2 peut intervenir sur les onglets : « budgets prévisionnels », « plan d'investissement », « plan de financement » et « synthèse » jusqu'à validation de sa partie.

L'accompagnateur phase 1 et le Fonds Territorial peuvent être associés ensemble aux 2 phases d'accompagnement si la SIAE le souhaite : dès le début de la phase 1 en donnant son accord pour la transmission de son dossier au Fonds Territorial, et lors de la phase 2 en communiquant ses identifiants à son accompagnateur phase 1 (la SIAE garde toujours la possibilité de modifier son mot de passe lorsqu'elle le souhaite).

Les interventions des différents acteurs (SIAE, accompagnateur phase 1 et fonds territorial) apparaissent dans l'outil sous des couleurs distinctes.

Chaque accompagnateur a accès sur son compte à un « **carnet de notes** » (uniquement accessible par lui-même) : une **page de rédaction libre** permettant si nécessaire de reporter des informations autres que financières qui peuvent être utiles au diagnostic de la SIAE (historique ou évènements permettant d'expliquer des évolutions, éléments de contexte, ...).

➤ Aide en ligne

Pour des informations sur les phases 1 et 2 de la démarche d'accompagnement : se référer au document de la page « A propos » du site internet « Présentation du dispositif Inserdiag ».

Sont téléchargeables via le compte de chaque utilisateur –onglet « documentation »- pour une aide à la saisie en ligne :

- le guide de l'outil d'autodiagnostic,
- une « balance comptable » qui peut aider au calcul du budget prévisionnel de l'année en cours,
- un fichier permettant de calculer les % des budgets prévisionnels à partir de données en valeur (si la SIAE dispose déjà de données prévisionnelles).

L'outil présente également des **bulles d'aide** contenant des informations pratiques qui s'affichent lors du passage de la souris sur la case sélectionnée.

➤ Clôture de l'ensemble du diagnostic et suite

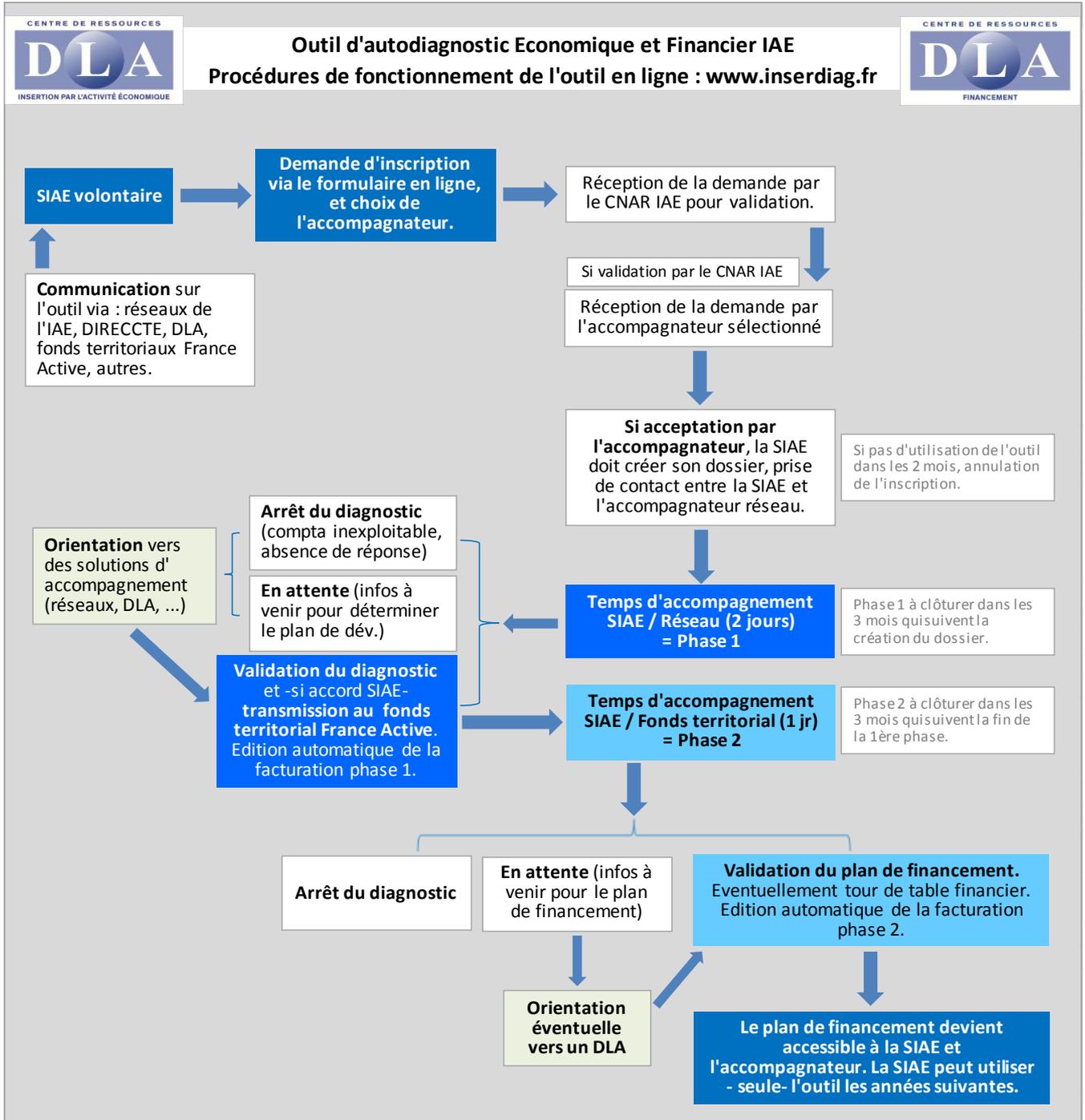
Après validation du Fonds Territorial, et confirmation de cette validation par le CRDLA Financement, le plan de financement devient accessible à l'accompagnateur phase 1 et le dossier ne peut plus être modifié.

La SIAE a la possibilité de continuer à compléter l'outil de façon autonome les années suivantes pour faire régulièrement le point sur sa situation économique et financière. Pour cela, une fonctionnalité s'affiche en temps voulu sur son espace : « actualiser mon dossier ». Elle peut alors autoriser son/ses accompagnateur(s) (phase 1 et/ou fonds territorial) à accéder à ses nouvelles données en contactant le CRDLA IAE ou le CRDLA Financement à cet effet.

➤ Le forum

Le forum n'est accessible qu'aux accompagnateurs phase 1 et 2.

Il est possible de poster des documents sur le forum, en les envoyant par email au CRDLA IAE ou Financement.



Pour toute demande, adressez-vous à :
 CNAR IAE: elodie.galisson@avise.org
 CNAR Financement: astridb@franceactive.org